

# ACTIFERM

**NUTRIMENT COMPLEXE pour la fermentation alcoolique.**

**Vitamine B1/ sels d'ammonium/ Levures inactivées spécifiques /  
Éléments de support détoxifiants.**



## ---CARACTERISTIQUES ET PROPRIETES---

Les éléments nutritifs nécessaires aux levures existent naturellement dans la vendange, mais les aléas climatiques (maturité) ou sanitaires (pourriture grise) que subit la vigne peuvent, certaines années, amener des diminutions importantes de leur teneur : en cas d'insuffisance, notamment en vitamines et oligo-éléments, indispensables bien qu'en faible quantité, les levures souffrent de carence alimentaire, les fermentations sont languissantes et difficiles à mener à terme.

- **ACTIFERM** prend en compte l'ensemble des besoins nutritifs de la levure (azote assimilable, vitamines et oligo-éléments) :
  - De la **Vitamine B1** (Thiamine) nécessaire à la croissance et à la multiplication des levures.
  - De l'**azote minéral** sous forme de phosphate et de sulfate d'Ammonium, une forme d'azote particulièrement accessible aux levures.
  - De l'**azote organique** (oligopeptides, acides aminés), des vitamines (B1, B3, B5, B2, C, E), des oligo-éléments (Phosphore, Calcium, Métaux) sous forme de levures inactivées spécifiques.
  - Des **éléments de support détoxifiants** qui contribuent à la régularisation de l'activité fermentaire par fixation et adsorption des inhibiteurs de fermentation.

## ---DOSE D'EMPLOI---

20 à 60 g/hL, selon la qualité du moût.



## ---MODE D'EMPLOI---

- Dissoudre 1 kg d'ACTIFERM dans 10 L environ de moût (dissolution immédiate).
- Incorporer au moment du levurage, directement dans le moût.
- Effectuer un remontage (homogénéisation).

Reprise de fermentation: incorporer ACTIFERM au levain de refermentation.

## ---LEGISLATION---

Les sels nutritifs (sulfate d'ammonium) sont autorisés à la dose maximale de 1 g/L (exprimé en sel).

La Thiamine est autorisée à la dose maximale de 0,6 mg/L de Thiamine.

Dose maximum légale d'ACTIFERM : 60 g/hL (0,6 mg/L de Thiamine).

## ---CONDITIONNEMENT---

Présentation : poudre. Sachet de 1 kg, 2,5kg et 20 kg.

## ---CONDITIONS DE CONSERVATION---

Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.

Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

Produit de Danstar, distribué par :



*Les informations figurant dans cette documentation sont vraies et exactes à notre connaissance mais sont fournies à titre de référence sans aucune garantie expresse ou implicite. Danstar ne saurait être tenu pour responsable des dommages particuliers, directs ou indirects, résultant de l'achat ou de l'utilisation de ces informations.*